

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALIES-DE-BEARN

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 19 février 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S s'est réuni en séance ordinaire à la Maison Sociale de Salies-de-Béarn, sur convocation régulière du neuf février deux-mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE

ETAIENT PRESENTS (E) : MME ANTIER, ANGLO, COUMEIG, MINVIELLE, OUSTRAIN, POEYDOMENGE et ROUSSELLE, M. BENEGUI, CABANNE, CHAMBOISSIER et LANDREAU

AVAIT DONNE PROCURATION : M. DE PREMORREL

ETAIT ABSENT : M. CHARTIER

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU C.C.A.S

Par délibération en date du 21 juillet 2014, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Salies-de-Béarn, avait fixé les tarifs de location pour les associations et/ou partenaires comme suit :

- Location de bureau de permanence : 10.00 € la journée
- Location de la salle de réunion : 30.00 € la journée
- Exonération pour les associations de la commune de Salies-de-Béarn
- Exonération pour les partenaires France services

Après débat, il est relevé la nécessité de revoir ces tarifs.

Invité à se prononcer sur la question et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- **FIXE** à l'unanimité le tarif de location de la salle de réunion comme suit :
 - Tarif location du bureau : 15 € la demi-journée
 - Tarif location de la salle de réunion : 40 € la demi-journée
 - Tarif location de la salle de réunion : 75 € la journée
 - Tarif location préférentielle pour 1 journée régulière / semaine 60 € / mois
- **DECIDE** d'exonérer les associations et/ou partenaires de la commune de Salies-de-Béarn
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré à SALIES DE BEARN, le 19 février 2024

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

